

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril, à 18 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 5 avril 2024, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAISONNIER, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, HODENCQ, Mmes TINDILLER, HOURCADE-HATTE, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. BICHON à M. ISMAËL
Mme SINGEOT à M. POUYET
Mme COUTURIER à M. PEYRONNET
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX et Madame DUFOURNEAU ont été désignés, à l'unanimité, comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Quorum : 14

N° 2024/04-30

**FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2024
ASSAINISSEMENT
ADOPTION**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le débat et rapport d'orientations budgétaires du 14 mars 2024,

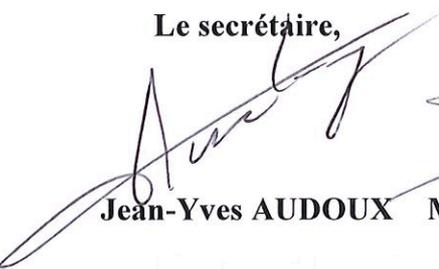
Décide d'adopter le budget primitif assainissement 2024, lequel se résume ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	536 000 €	536 000 €
Section d'investissement	975 600 €	1 160 588 €
Total	1 511 600 €	1 696 588 €

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

La secrétaire,


Michèle DUFOURNEAU

Le Maire,


Claude PEYRONNET



Acte rendu exécutoire après
publication
du 12 avril 2024
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril, à 18 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 5 avril 2024, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAISONNIER, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, HODENCQ, Mmes TINDILLER, HOURCADE-HATTE, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. BICHON à M. ISMAËL
Mme SINGEOT à M. POUYET
Mme COUTURIER à M. PEYRONNET
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX et Madame DUFOURNEAU ont été désignés, à l'unanimité, comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Quorum : 14

N° 2024/04-31

**FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2024
MAISON DE SANTÉ
ADOPTION**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le débat et rapport d'orientations budgétaires du 14 mars 2024,

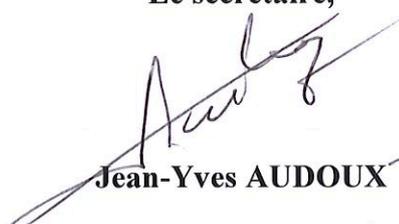
Décide d'adopter le budget primitif maison de santé 2024, lequel se résume ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	90 509 €	100 509 €
Section d'investissement	130 755 €	208 228 €
Total	221 264 €	308 737 €

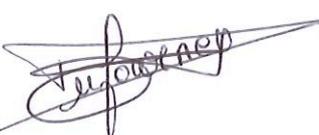
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

La secrétaire,


Michèle DUFOURNEAU

Le Maire,


Claude PEYRONNET



Acte rendu exécutoire après
publication
du 12 avril 2024
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril, à 18 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 5 avril 2024, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAISONNIER, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, HODENCQ, Mmes TINDILLER, HOURCADE-HATTE, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. BICHON à M. ISMAËL
Mme SINGEOT à M. POUYET
Mme COUTURIER à M. PEYRONNET
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX et Madame DUFOURNEAU ont été désignés, à l'unanimité, comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Quorum : 14

N° 2024/04-32

**FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2024
LOTISSEMENT SUZANNE VALADON
ADOPTION**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le débat et rapport d'orientations budgétaires du 14 mars 2024,

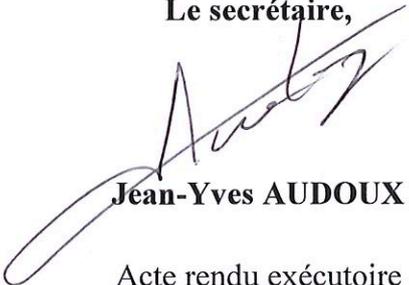
Décide d'adopter le budget primitif lotissement Suzanne Valadon 2024, lequel se résume ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	44 170 €	44 170 €
Section d'investissement	44 169 €	44 169 €
Total	88 339 €	88 339 €

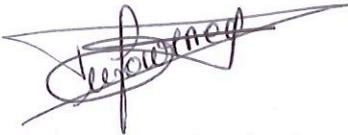
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

La secrétaire,


Michèle DUFOURNEAU

Le Maire,


Claude PEYRONNET



Acte rendu exécutoire après
publication
du 12 avril 2024
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril, à 18 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 5 avril 2024, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAISONNIER, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, HODENCQ, Mmes TINDILLER, HOURCADE-HATTE, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. BICHON à M. ISMAËL
Mme SINGEOT à M. POUYET
Mme COUTURIER à M. PEYRONNET
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX et Madame DUFOURNEAU ont été désignés, à l'unanimité, comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : **27** Nombre de membres présents : **22** Quorum : **14**

N° 2024/04-33

**FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2024
LOTISSEMENTS DE BELLAC
ADOPTION**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le débat et rapport d'orientations budgétaires du 14 mars 2024,

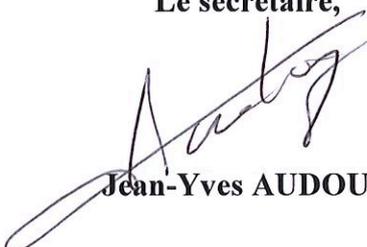
Décide d'adopter le budget primitif lotissements de Bellac 2024, lequel se résume ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	144 795 €	144 795 €
Section d'investissement	144 754 €	144 754 €
Total	289 549 €	289 549 €

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

La secrétaire,


Michèle DUFOURNEAU

Le Maire,


Claude PEYRONNET



Acte rendu exécutoire après
publication
du 12 avril 2024
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril, à 18 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 5 avril 2024, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAISONNIER, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, HODENCQ, Mmes TINDILLER, HOURCADE-HATTE, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. BICHON à M. ISMAËL
Mme SINGEOT à M. POUYET
Mme COUTURIER à M. PEYRONNET
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX et Madame DUFOURNEAU ont été désignés, à l'unanimité, comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Quorum : 14

N° 2024/04-34

**FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2024
ÉCOLE DE MUSIQUE
ADOPTION**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le débat et rapport d'orientations budgétaires du 14 mars 2024,

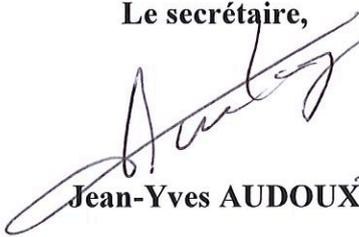
Décide d'adopter le budget primitif école de musique 2023, lequel se résume ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	303 500 €	303 500 €
Section d'investissement	0	0
Total	303 500 €	303 500 €

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Le secrétaire,



Jean-Yves AUDOUX

La secrétaire,



Michèle DUFOURNEAU



Le Maire,



Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 12 avril 2024
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril, à 18 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 5 avril 2024, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAISONNIER, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, HODENCQ, Mmes TINDILLER, HOURCADE-HATTE, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. BICHON à M. ISMAËL
Mme SINGEOT à M. POUYET
Mme COUTURIER à M. PEYRONNET
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX et Madame DUFOURNEAU ont été désignés, à l'unanimité, comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Quorum : 14

N° 2024/04-35

**FINANCES
TIERS - LIEU
COWORKING ET LOCATION D'ESPACES
TARIFS DU 1^{er} MAI 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la délibération du 18 janvier 2024 fixant les tarifs de coworking et location d'espaces au tiers-lieu du 1^{er} janvier au 30 avril 2024

Considérant que la gestion organisationnelle des locaux du tiers-lieu sera assurée par la Mission Locale Rurale,

Considérant que la gestion comptable sera assurée par le service comptabilité de la commune,

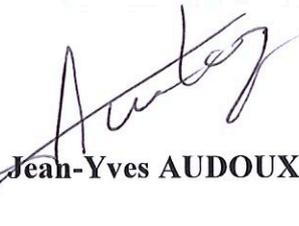
Décide de fixer les tarifs de coworking et de location des espaces du tiers-lieu pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2024 selon le tableau ci-dessous :

ESPACES	TARIFS				
	HORAIRE	DEMI-JOURNÉE	JOURNÉE	SEMAINE	MOIS
Open space (coworkers)	4,00 €	9,00 €	12,00 €	25,00 €	75,00 €
Bureau fermé avec fenêtre	8,00 €	16,00 €	20,00 €	35,00 €	100,00 €
Bureau fermé sans fenêtre	7,00 €	15,00 €	18,00 €	30,00 €	90,00 €
Salle de réunion/privatisation open space	10,00 €	22,00 €	48,00 €	-	-

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

La secrétaire,


Michèle DUFOURNEAU

Le Maire,




Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 12 avril 2024
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril, à 18 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 5 avril 2024, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAISONNIER, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, HODENCQ, Mmes TINDILLER, HOURCADE-HATTE, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. BICHON à M. ISMAËL
Mme SINGEOT à M. POUYET
Mme COUTURIER à M. PEYRONNET
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX et Madame DUFOURNEAU ont été désignés, à l'unanimité, comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Quorum : 14

N° 2024/04-36

**TRAVAUX
DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT »
TRAVAUX DANS LES ECOLES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de déposer une demande de subvention auprès du Fonds vert destinée à la renaturation/aménagement de la cour de l'école des Rochettes selon le tableau ci-dessous :

RENATURATION / AMÉNAGEMENT

DE LA COUR DE L'ÉCOLE DES ROCHETTES DE BELLAC

Montant estimé des travaux H.T.	Subvention Fonds Vert demandée 80% du H.T.	Reste à charge H.T.
80 000 €	64 000 €	16 000 €

- Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions correspondantes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire,



Jean-Yves AUDOUX

La secrétaire,



Michèle DUFOURNEAU



Le Maire,



Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 12 avril 2024
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril, à 18 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 5 avril 2024, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAISONNIER, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, HODENCQ, Mmes TINDILLER, HOURCADE-HATTE, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. BICHON à M. ISMAËL
Mme SINGEOT à M. POUYET
Mme COUTURIER à M. PEYRONNET
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX et Madame DUFOURNEAU ont été désignés, à l'unanimité, comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Quorum : 14

N° 2024/04-37

**AFFAIRES SCOLAIRES
FUSION DES DEUX ÉCOLES MATERNELLES SUR LE SITE DE JOLIBOIS
RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté de l'Inspectrice d'Académie, Directrice académique des services de l'éducation nationale en date du 4 mars 2024 de suppression d'un poste de professeur des écoles à l'école maternelle Jean Giraudoux

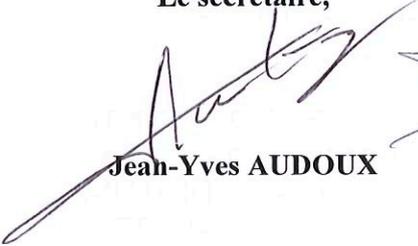
Considérant l'effectif attendu de la seule classe restante dans cette école : 38 élèves

Décide de regrouper les 3 classes de maternelle de la commune de Bellac sur le site de l'école maternelle Jolibois.

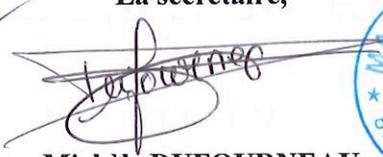
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : M. POUYET, Mmes SINGEOT, HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

La secrétaire,


Michèle DUFOURNEAU



Le Maire,


Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 12 avril 2024
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril, à 18 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 5 avril 2024, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAISONNIER, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, HODENCQ, Mmes TINDILLER, HOURCADE-HATTE, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. BICHON à M. ISMAËL
Mme SINGEOT à M. POUYET
Mme COUTURIER à M. PEYRONNET
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX et Madame DUFOURNEAU ont été désignés, à l'unanimité, comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Quorum : 14

N° 2024/04-38

**ÉNERGIES
GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIE
ÉLARGISSEMENT ADHÉSION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité ;

Vu la Directive Européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, approuvée le 17 octobre 2018 par l'assemblée délibérante du SEHV ;

Vu la délibération n° 2020/07-038 du conseil municipal de Bellac prise lors de la séance du 16 juillet 2020, acceptant les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-avant, et décidant d'adhérer aux domaines suivants :

- Electricité pour les PDL associés à l'Eclairage public d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA (ex tarifs bleus éclairage public),
- Electricité pour les autres PDL (bâtiments, équipements) d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA (autres ex tarif bleus),
- Electricité pour les points de livraison (PDL) en Basse tension ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA (ex tarifs jaunes) et Haute tension (ex tarifs verts).

Considérant l'intérêt de la mutualisation des achats d'énergies et services associés pour favoriser des économies d'échelle et obtenir de meilleurs prix et qualités des services associés ;

Considérant que la procédure d'achat groupé, que le SEHV s'apprête à relancer au cours des années 2024 et 2025 pour la fourniture d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés couvrant la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, représente une réelle opportunité à cet égard ;

Décide :

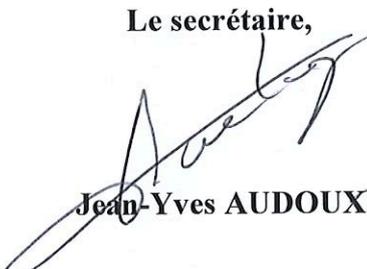
- D'élargir l'adhésion proposée à la convention de groupement de commandes pour les domaines suivants :
 - Electricité pour les PDL associés à l'Eclairage public d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA (ex tarifs bleus éclairage public),
 - Electricité pour les autres PDL (bâtiments, équipements) d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA (autres ex tarif bleus),
 - Electricité pour les points de livraison (PDL) en Basse tension ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA (ex tarifs jaunes) et Haute tension (ex tarifs verts),
 - Gaz naturel,
 - Fioul.
- De s'acquitter de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à donner mandat au SEHV ou à son assistant à la maîtrise d'ouvrage, pour obtenir auprès des fournisseurs historiques du membre et des gestionnaires de réseaux l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de BELLAC, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Se sont abstenus : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

La secrétaire,


Michèle DUFOURNEAU



Le Maire,


Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 12 avril 2024
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 087-218701100-20240411-AG2024_39-DE



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril, à 18 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 5 avril 2024, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAISONNIER, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, HODENCQ, Mmes TINDILLER, HOURCADE-HATTE, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. BICHON à M. ISMAËL
Mme SINGEOT à M. POUYET
Mme COUTURIER à M. PEYRONNET
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX et Madame DUFOURNEAU ont été désignés, à l'unanimité, comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Quorum : 14

N° 2024/04-23

FINANCES

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE ET DES
BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT - MAISON DE SANTÉ
PLURIDISCIPLINAIRE - LOTISSEMENT SUZANNE VALADON - LOTISSEMENT
BELLAC – ÉCOLE DE MUSIQUE**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Préalablement au vote des comptes administratifs, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des opérations :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

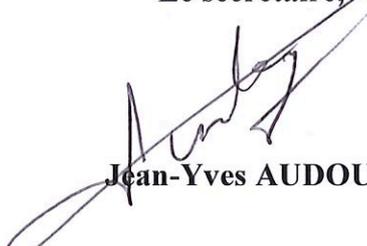
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par Monsieur le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

La secrétaire,


Michèle DUFOURNEAU



Le Maire,


Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 12 avril 2024
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril, à 18 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 5 avril 2024, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAISONNIER, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, HODENCQ, Mmes TINDILLER, HOURCADE-HATTE, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. BICHON à M. ISMAËL
Mme SINGEOT à M. POUYET
Mme COUTURIER à M. PEYRONNET
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX et Madame DUFOURNEAU ont été désignés, à l'unanimité, comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : **27** Nombre de membres présents : **22** Quorum : **14**

N° 2024/04-24

**FINANCES
PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L 2121-21 et L 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. LAVERGNE, conseiller municipal délégué, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, en qualité de doyen d'âge,

Considérant que Monsieur PEYRONNET, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur LAVERGNE,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public,

1°) Adopte les comptes administratifs, lequel peut se résumer ainsi :

PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

BUDGET COMMUNAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		350941,36	86747,81	0,00	86747,81	350941,36
Opérations de l'exercice	512887,46	5888967,04	1114738,58	1294389,59	6243626,04	7183356,63
TOTAUX	512887,46	6239908,40	1201486,39	1294389,59	6330373,85	7534297,99
Résultat de l'exercice	760079,58		179651,01		939730,59	
Résultats de clôture	1111020,94		92903,20		1203924,14	
Restes à réaliser	0,00	0,00	488747,00	221179,00	488747,00	221179,00
TOTAUX CUMULES	512887,46	6239908,40	1690233,39	1515568,59	6819120,85	7755476,99
RESULTATS DEFINITIFS	1111020,94		-174664,80		936356,14	

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 087-218701100-20240411-AG2024_25-DE

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		30012,26	0	34708,89	0	64721,15
Opérations de l'exercice	511273,59	447936,96	185601,98	438412,49	696875,57	886349,45
TOTAUX	511273,59	477949,22	185601,98	473121,38	696875,57	951070,6
Résultat de l'exercice	-63336,63		252810,51		189473,88	
Résultats de clôture	-33324,37		287519,4		254195,03	
Restes à réaliser	0	0	29500	283629	29500	283629
TOTAUX CUMULES	511273,59	477949,22	215101,98	756750,38	726375,57	1234699,6
RESULTATS DEFINITIFS	-33324,37		541648,4		508324,03	

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 087-218701100-20240411-AG2024_25-DE

BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0	26064,08	0	84157,12	0	110221,2
Opérations de l'exercice	37129,82	73087,98	503173,61	537886,11	540303,43	610974,09
TOTAUX	37129,82	99152,06	503173,61	622043,23	540303,43	721195,29
Résultat de l'exercice	35958,16		34712,5		70670,66	
Résultats de clôture	62022,24		118869,62		180891,86	
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	37129,82	99152,06	503173,61	622043,23	540303,43	721195,29
RESULTATS DEFINITIFS	62022,24		118869,62		180891,86	

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 087-218701100-20240411-AG2024_25-DE



BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SUZANNE VALADON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,94	0	44168,74	0	44169,68	0
Opérations de l'exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	0,94	0	44168,74	0	44169,68	0
Résultat de l'exercice	0		0		0	
Résultats de clôture	-0,94		-44168,74		-44169,68	
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	0,94	0	44168,74	0	44169,68	0
RESULTATS DEFINITIFS	-0,94		-44168,74		-44169,68	

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLAC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0	802,7	144753,49	0	144753,49	802,7
Opérations de l'exercice	843,27	0	0	0	843,27	0
TOTAUX	843,27	802,7	144753,49	0	145596,76	802,7
Résultat de l'exercice	-843,27		0		-843,27	
Résultats de clôture	-40,57		-144753,49		-144794,06	
Restes à réaliser			0	0		
TOTAUX CUMULES	843,27	802,7	144753,49	0	145596,76	802,7
RESULTATS DEFINITIFS	-40,57		-144753,49		-144794,06	

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

BUDGET ANNEXE ÉCOLE DE MUSIQUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	764,57	0	0	0	764,57	0
Opérations de l'exercice	290842,05	291606,62	0	0	290842,05	291606,62
TOTAUX	291606,62	291606,62	0	0	291606,62	291606,62
Résultat de l'exercice	764,57		0		764,57	
Résultats de clôture	0		0		0	
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	291606,62	291606,62	0	0	291606,62	291606,62
RESULTATS DEFINITIFS	0		0		0	

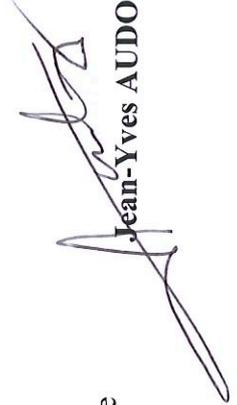
- 1) Constate, aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ. Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Acte rendu exécutoire après publication du 12 avril 2024 et dépôt à la Sous-Préfecture Le

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

La secrétaire,


Michèle DUFOURNEAU

Le Président,


Michel LA VERGNE

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril, à 18 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 5 avril 2024, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAISONNIER, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, HODENCQ, Mmes TINDILLER, HOURCADE-HATTE, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. BICHON à M. ISMAËL
Mme SINGEOT à M. POUYET
Mme COUTURIER à M. PEYRONNET
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX et Madame DUFOURNEAU ont été désignés, à l'unanimité, comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Quorum : 14

N° 2024/04-25

**FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2023 du budget général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget général,

Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	350 941.36 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-86 747.81 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Solde d'exécution de l'exercice	179 651.01 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 du BP 2024)	92 903.20 €

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2023

Dépenses d'investissement	488 747.00 €
Recettes d'investissement	221 179.00 €
SOLDE	-267 568.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Rappel du solde d'exécution cumulé	92 903.20 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-267 568.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL 174 664.80 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	760 079.58 €
Résultat antérieur	350 941.36 €
TOTAL A AFFECTER	1 111 020.94 €

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 au B.P. 2024)	174 664.80 €
2) Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit au compte 1068 sur B.P. 2024)	200 000.00 €
3) Excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2024 ligne 002 (report à nouveau créateur)	736 356.14 €
TOTAL	1 111 020.94 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire,

Jean-Yves AUDOUX

La secrétaire,

Michèle DUFOURNEAU



Le Maire,

Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 12 avril 2024
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 087-218701100-20240411-AG2024_26-DE



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril, à 18 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 5 avril 2024, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAISONNIER, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, HODENCQ, Mmes TINDILLER, HOURCADE-HATTE, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. BICHON à M. ISMAËL
Mme SINGEOT à M. POUYET
Mme COUTURIER à M. PEYRONNET
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX et Madame DUFOURNEAU ont été désignés, à l'unanimité, comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Quorum : 14

N° 2024/04-26

**FINANCES
BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2023 du budget assainissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget assainissement,

Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 30 012,36 €

Résultat d'investissement antérieur reporté 34 708,89 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Solde d'exécution de l'exercice 252 810,51 €

Solde d'exécution cumulé (ligne 001 du BP 2024) 287 519,40 €

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2023

Dépenses d'investissement 29 500,00 €

Recettes d'investissement 283 629,00 €

SOLDE 254 129,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Rappel du solde d'exécution cumulé 287 519,40€

Rappel du solde des restes à réaliser 254 129,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL -541 648,40€

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice -63 336,63€

Résultat antérieur 30 012,36€

TOTAL A AFFECTER -33 324,37 €

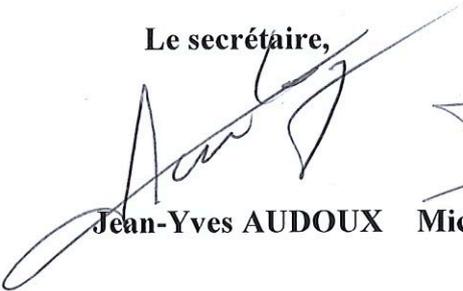
DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

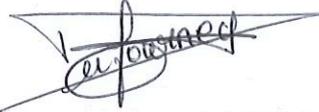
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 au B.P. 2024)	0,00 €
2) Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit au compte 1068 sur B.P. 2024)	0,00 €
3) Déficit de fonctionnement à reporter au B.P. 2024 Ligne 002 (report à nouveau créditeur)	-33 324,37 €
TOTAL	-33 324,37 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

La secrétaire,


Michèle DUFOURNEAU



Le Maire,


Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 12 avril 2024
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 087-218701100-20240411-AG2024_27-DE



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril, à 18 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 5 avril 2024, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAISONNIER, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, HODENCQ, Mmes TINDILLER, HOURCADE-HATTE, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. BICHON à M. ISMAËL
Mme SINGEOT à M. POUYET
Mme COUTURIER à M. PEYRONNET
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX et Madame DUFOURNEAU ont été désignés, à l'unanimité, comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Quorum : 14

N° 2024/04-27

**FINANCES
BUDGET MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE
AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2023 du budget MSP,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget MSP,

Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	26 064,08 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	84 157,12 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Solde d'exécution de l'exercice	34 712,50 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 du BP 2024)	118 869,62 €

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2023

Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
SOLDE	0,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Rappel du solde d'exécution cumulé	118 869,62 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	-118 869,62 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	35 958,16 €
Résultat antérieur	26 064,08 €
TOTAL A AFFECTER	62 022,24 €

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

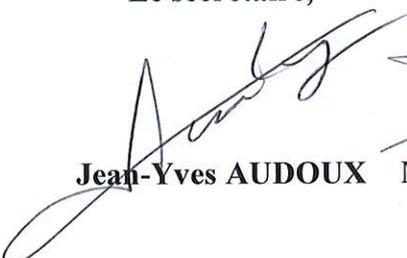
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 au B.P. 2024)	0,00 €
2) Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit au compte 1068 sur B.P. 2024)	40 000,00 €
3) Excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2024 ligne 002 (report à nouveau créateur)	22 022,24 €
TOTAL	62 022,24 €

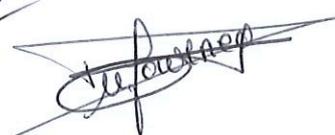
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire,

La secrétaire,

Le Maire,


Jean-Yves AUDOUX


Michèle DUFOURNEAU




Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 12 avril 2024
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 087-218701100-20240411-AG2024_28-DE



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril, à 18 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 5 avril 2024, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAISONNIER, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, HODENCQ, Mmes TINDILLER, HOURCADE-HATTE, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. BICHON à M. ISMAËL
Mme SINGEOT à M. POUYET
Mme COUTURIER à M. PEYRONNET
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX et Madame DUFOURNEAU ont été désignés, à l'unanimité, comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Quorum : 14

N° 2024/04-28

**FINANCES
VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION
2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le projet du budget primitif 2024,

Considérant qu'afin d'assurer une capacité d'autofinancement suffisante, il convient d'assurer un rattrapage fiscal de 0.9 %,

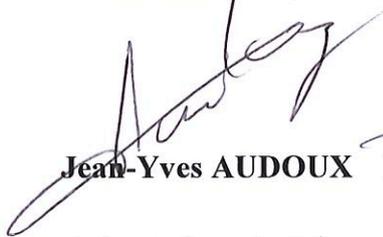
décide de fixer comme suit les taux des contributions directes 2024 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	46.31 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	54.42 %
Taxe d'habitation	:	14.01 %

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Le secrétaire,



Jean-Yves AUDOUX

La secrétaire,



Michèle DUFOURNEAU



Le Maire,



Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 12 avril 2024
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 011 BELLAC
ARRONDISSEMENT : 87 BELLAC
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BELLAC

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence 2024	Taux votés 2024	Produits attendus 2024
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 273 047	45,89	107,04	5 695 000	2 613 436	46,31%	2 637 355
Taxe foncière non bâties (TFNB)	73 832	53,92	184,02	76 900	41 464	54,42%	41 849
Taxe d'habitation (TH)	720 617	13,88	53,59	687 600	95 439	14,04%	96 333
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	2 775 537
				Total	2 750 339		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration votés 2024	Produit attendu (col.4 x col.6 x taux TH voté 2024)

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col.2 x col.9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
	8	9	10	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		46,31%	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	2 775 537		54,42%	<input type="checkbox"/>
Taxe d'habitation (TH)	2 750 339		14,04%	<input type="checkbox"/>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			<input type="checkbox"/>

RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCTRTP	FNIGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	3 070			192 327	0	11 192	-230 445	-23 856

TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux votés (col.7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col.11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
2 775 537	-23 856	2 751 681

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

A LIMOGES
Le 07 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
VERONIQUE GABELLE
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
Le
Pour la Préfecture,
Le
Pour la Commune,



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 011 BELLAC
ARRONDISSEMENT : 87 BELLAC
TRÉSORERIE OU SOG : SGC DE BELLAC

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

N° 1259 COM (2)
TAUX
FBL
2024

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâte :	
a. Personnes de condition modeste	4 513
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Logeurs industriels	183 827
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0

Taxe foncière non bâte

Taxe d'habitation :	
a. Detention pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonerations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâte :	
a. Par le conseil municipal	10 842
b. Par la loi	708 524
Taxe foncière non bâte :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	12 417
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	687 600
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	58 739
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées maio THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Eoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	3 070

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,906154
d. Taux FB commune 2020	20,93
e. Taux FB département 2020	18,96

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national	départemental			
Taxe foncière bâte (TFB)	39,42	43,28	108,20	1,16000	107,04
Taxe foncière non bâtes (TFNB)	50,82	76,50	191,25	7,23000	184,02
Taxe d'habitation (TH)	24,45	25,42	63,55	9,96000	53,59
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	11,96
b. Taux maximum de la maio	>>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	27,30
--	-------

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril, à 18 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 5 avril 2024, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAISONNIER, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, HODENCQ, Mmes TINDILLER, HOURCADE-HATTE, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. BICHON à M. ISMAËL
Mme SINGEOT à M. POUYET
Mme COUTURIER à M. PEYRONNET
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX et Madame DUFOURNEAU ont été désignés, à l'unanimité, comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Quorum : 14

N° 2024/04-29

**FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2024
COMMUNE
ADOPTION**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le débat et rapport d'orientations budgétaires du 14 mars 2024,

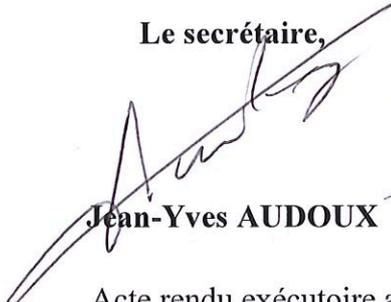
Décide d'adopter le budget primitif 2024 de la commune, lequel se résume ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	6 529 016 €	6 529 016 €
Section d'investissement	2 522 953 €	2 522 953 €
Total	9 051 969 €	9 051 969 €

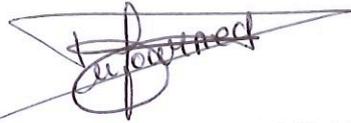
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

La secrétaire,


Michèle DUFOURNEAU



Le Maire,


Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 12 avril 2024
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le